

NUMIEXPO
SANTO DOMINGO 2018

JOSEPH ANTÉNOR
FIRMIN ET JUAN
ISIDORO
JIMÉNEZ, UNE
RELATION
OBSCURE
RÉVÉLÉE PAR LA
NUMISMATIQUE



GUERDY LISSADE

JOSEPH ANTENOR FIRMIN ET JUAN ISIDORO JIMENEZ UNE RELATION OBSCURE REVELEE PAR LA NUMISMATIQUE



CENTRO DE ALTOS ESTUDIOS HUMANISTICOS Y DEL IDIOMA ESPAÑOL

Conférence prononcée par
Joseph Guerdy Lissade
le 16 février 2018



Conception et montage : Joseph Guerdy Lissade
Tous droits réservés

Dépôt légal : 18-02-033
Bibliothèque nationale
Port-au-Prince, Haïti

ISBN : 978-99970-67-17-3

Copyright : Joseph Guerdy Lissade
159 Rue Lambert/Juvénat
Pétion-Ville, Haiti

guerdylissade@yahoo.fr

(509) 37 02 26 88

JOSEPH ANTENOR FIRMIN ET JUAN ISIDORO JIMENEZ UNE RELATION OBSCURE REVELEE PAR LA NUMISMATIQUE

I. MISE EN CONTEXTE

A. DES LIMITES MAL DEFINIES

Après plusieurs décennies de discussions, les républiques d'Haïti et Dominicaine finissent par signer le 9 novembre 1874 un traité de paix dont l'objectif est de résorber une situation de crise tendant à devenir récurrente entre les deux pays.

Dorénavant elles déclarent solennellement être les seules possédant la souveraineté de l'île (article 1^{er}), s'obligeant à maintenir l'intégralité de leurs territoires respectifs, sans en céder une partie et à ne solliciter aucune annexion ni domination étrangère (article 3) et à fixer définitivement le tracé des frontières selon la règle des droits acquis. Un des points forts de cet accord porte sur les droits de douane. Comme témoignage de l'esprit d'harmonie et des sentiments fraternels désormais rétablis, les parties, en vertu de l'article 12, consentent à effectuer réciproquement un retour des droits de douane sur le pied de la plus stricte équité. Dès la ratification du traité, la République d'Haïti fut tenue de mettre à la disposition de la République dominicaine une somme de cent cinquante mille piastres en espèces ou lettres de change, payable par versement annuel d'avance pendant huit ans en attendant la réalisation des études statistiques devant déterminer le montant de la ristourne.

Ce passage s'est imposé du fait « de la grande pénurie du trésor dominicain à laquelle devait faire face toute administration du pays quel que fut sa moralité – intègre ou douteuse. Ce mal endémique provenait de l'instabilité chronique dont souffrait le pays dévasté par la guerre. Evidemment, il en fut de même du côté haïtien. A la différence que l'administration [haïtienne] était favorisée par le développement plus accru de l'économie nationale qui permettait un redressement plus prompt de la situation générale après chaque crise révolutionnaire »¹. La crainte séculaire des haïtiens de voir les autorités de l'Est succomber à de nouvelles tentations d'une aliénation de son territoire - ce qui constituerait une menace pour son indépendance – incite le gouvernement, sur les recommandations de Stephen Preston (ministre plénipotentiaire à Washington), faite le 22 janvier 1871 - à aider sa voisine à satisfaire ses obligations.

Deux ans après la conclusion du traité appelé à apaiser les appréhensions de l'une et les défaillances financières de l'autre, un mouvement insurrectionnel amena au pouvoir en Haïti un gouvernement provisoire dont l'une des premières actions fut de répudier tous les engagements de l'administrations précédente. Dans la foulée, les chambres législatives votèrent le 9 octobre 1876 une loi déclarant que par le rétablissement de la constitution de 1867, cessaient d'exister, de fait, tous les actes : lois, décrets, arrêtés, etc.

¹- Price Mars, La République d'Haïti et la République dominicaine Tome I, Collection du Tricinquantaire de l'Indépendance d'Haïti, Port-au-Prince 1953, p. 346.

adoptés depuis le 14 mai 1874, date à laquelle le gouvernement déchu avait gravi les marches du palais présidentiel.

Le gouvernement de Ignacio Buenaventura Baéz crut que le traité de 1874 était concerné par cette décision. Il en prit ombrage et voulant savoir à quoi s'en tenir, exigea l'exécution de l'article 12. Le gouvernement haïtien répondit que les avances devaient cesser jusqu'à ce qu'on eût apprécié laquelle des parties profitait des libertés de commerce par les frontières [A. Poujoul : Le Différend entre Haïti et Saint-Domingue. Paris A. Pédone 1900, p. 49].

Les relations diplomatiques furent dès lors rompues entre les deux pays. Il faut avouer qu'en raison des tumultes politiques mutuelles, le respect des termes d'un traité de paix comme celui de 1874 était difficilement envisageable. En 1882, des pourparlers furent entamés sans aboutir toutefois au *modus vivendi* souhaité au motif de la mésentente sur le tracé de la frontière et les arriérés engendrés par cet article 12.



Ulises Heureaux et Florvil Hyppolite

Les multiples incidents qui se produisaient sans cesse tout au long de la frontière imprécise et mal définies ne manquaient pas de préoccuper les dirigeants des deux pays. Les chefs d'Etat, Florvil Hyppolite et Ulises Heureaux (d'origine haïtienne) eurent, à ce propos de cordiales entrevues à Thomazeau le 5 février 1890.

Peu après cette rencontre Anténor Firmin (que nous allons retrouver au centre de ce qui fait l'objet de ce sujet), alors secrétaire d'Etat des Relations extérieures voulut soumettre les marchandises dominicaines, passant par la frontière aux tarifs douaniers puisqu'une mesure semblable avait été prise contre les

produits haïtiens. Cette décision irrita au plus haut point les autorités dominicaines. Le président Heureaux obtint des chambres législatives un vote de confiance « pour parer à toute éventualité » puis intima l'ordre au gouvernement haïtien de déclarer : 1) que le traité de 1874 était toujours en vigueur ; 2) qu'il se reconnaisse débiteur de la République dominicaine de \$ 823 477,79 ; 3) qu'il prenne l'engagement de dédommager les citoyens dominicains ayant souffert de la mesure. Le cabinet de Port-au-Prince garda son sang-froid tout en rejetant énergiquement les prétentions, pour le moins intempestives, de son interlocutrice.

Dans un ultime effort de trouver une solution à cet imbroglio Haïtiens et Dominicains signèrent le 3 juillet 1895 une convention d'arbitrage sollicitant l'intervention de

Sa Sainteté le Pape Léon XII. Ce dernier déclina le rôle et on en resta là jusqu'à une seconde déconvenue trois ans plus tard.

Le 18 avril 1898 lors d'une entrevue à Jacmel entre les présidents Tirésias Simon Sam et Ulises Heureaux, un accord a été conclu en vertu duquel les deux gouvernements ont convenu que si au bout d'un an, le Très Saint Père ne rendait pas sa sentence, les deux parties consentirent de s'entendre de la manière suivante : d'un côté, Haïti garderait la frontière de 1874 et dédommagerait la République dominicaine en lui versant \$ 1 000 000.00, de l'autre, celle-ci, verserait aux propriétaires haïtiens dont les biens ont été confisqués en 1844 lors de la séparation, la somme de \$ 300 000.

En gage de ses bonnes intentions, Haïti fit une avance de \$ 400 000². « Selon les rumeurs qui prévalurent dans les milieux bien informés, on prétendit que le récépissé délivré par le général Heurau (sic) portait la mention que la totalité de la valeur du million de dollars... »³. En tout cas Summer Welles l'affirme⁴.



Tirésias Simon Sam

Les travaux de délimitation entamés dans le Sud-ouest se heurtèrent à de constants désaccords entre les techniciens de l'un et l'autre pays. Pour y remédier une nouvelle entrevue eut lieu au Môle Saint-Nicolas entre les deux chefs d'Etat le 28 mai 1898. Le président Heureaux en profita pour rencontrer secrètement le chargé d'affaire américain à Port-au-Prince Willian F. Powell pour lui proposer l'annexion de la baie de Samana. Suite à cette rencontre Ulysses Heureaux tomba le 26 juillet 1899 sous les balles assassines de ses adversaires à Moca. Le 3 janvier 1900 les deux conventions d'interprétation du traité de 1874 furent déclarées nulles et non avenues par la prochaine administration au motif que la précédente avait outrepassée les pouvoirs qui lui avaient été confiés.

Voilà en gros l'état des relations entre les deux pays au moment où va se développer cette mystérieuse relation entre deux hommes d'Etat, dont un est en exil et l'autre à la tête d'un gouvernement dissident.

²- Joseph Justin : Le différend entre la République d'Haïti et la République Dominicaine. Question des limites frontalières. Imprimerie H. Amblard, 1912, Port-au-Prince, p 48

³- Price Mars, ibidem p. 371

⁴- Summer Welles : Naboth's Vineyard, tome II, p. 528

B. D'UN CÔTÉ COMME DE L'AUTRE

L'année 1902, si néfaste pour les libertés civiles en Haïti, se déroule de façon semblable de l'autre côté de la frontière. Trois mois et demi après l'assassinat de Heureaux, le banquier Juan Isidoro Jimenez Pereyra accédait au pouvoir (15 novembre 1899) prétendument pour quatre ans avec comme vice-président Horatio Vasquez. Autour du premier se groupent les « lilistes », partisans vénérant encore la mémoire du *de cuius* tandis que se rassemblent sous la bannière du second des activistes plus jeunes, à tendance libérale. Les manœuvres partisans finissent par dresser les deux chefs dans un intraitable face à face.

Au début de 1901, face aux rumeurs annonçant que les Haïtiens se préparent à envahir de nouveau la partie Est de l'île à partir des confluent de la rivière du Massacre, des armes sont distribuées à la frontière aux supporters de Vasquez, gouverneur de la région. Or rien de ce qui se dit est justifié. Ainsi armés les *boracistes* renversèrent Jimenez qui prit le chemin de l'exil le 2 mai 1902⁵. Il s'en suit une longue période d'agitation engagée entre le parti rouge et le parti bleu. Le soulèvement des *lilistes* persécutés, force Vasquez a laissé le pouvoir un an après y avoir accédé.

Du côté haïtien, Tirésias Augustin Simon Sam est élu président le 13 mars 1896 pour un septennat devant prendre fin le 15 mai 1903 (afin de remplacer Florvil Hyppolite, décédé avant le terme de son mandat). Cependant en juillet 1901, suivant une consultation donnée sous le boisseau par M^e Léger Cauvin, des journalistes dénoncent le caractère inconstitutionnel du décret de l'Assemblée nationale. Les débats autour de l'échéance du mandat du président s'animent de plus en plus. Le gouvernement réagit violemment en procédant à l'arrestation des plus actifs agitateurs. N'empêche que se concentre autour du vieux routier Théoma Boisrond-Canal, la plus importante menace.



Jose Martí

Celui qui va véritablement bouleverser l'échiquier politique est en dehors du pays. Il se nomme, Joseph Anténor Firmin. Il est ministre Plénipotentiaire d'Haïti à Paris où il jouit de l'estime des milieux académiques. Son ouvrage *De l'Egalité des Races Humaines*, en réponse à l'arianisme du comte Arthur de Gobineau, a le mérite de réduire le discours scientifique sur l'inégalité des races à un ensemble de superstitions. Ses réflexions assignent à Haïti une place éminente dans le combat contre le préjugé et l'idéologie de la discrimination et de la hiérarchisation. Ses différentes publications sont très puisées chez les latino-américains et les africains. Le célèbre poète cubain Jose Martí lui a même rendu hommage en sa résidence au Cap-Haïtien en 1893, pour sa science et son courage. Il est présenté comme l'homme tout désigné pour figurer à la tête de la *Confédération Antilléenne* (l'ancêtre du CARICOM).

⁵- Roger Gaillard, La République exterminatrice, cinquième partie. Le Grand fauve (1902-1908) Le Natal, Port-au-Prince, p. 57.

En Haïti, il laisse le souvenir d'un homme d'une honnêteté exceptionnelle. «...*jamais les finances de l'Etat [haïtien] n'ont été plus prospères et le crédit du pays plus solidement assuré...*»⁶ durant son passage à la tête de ce ministère, commente le représentant de la France à Port-au-Prince.

La fin de non-recevoir qu'il opposa en 1891, à l'amiral Bancroft Gherardi et à l'ambassadeur américain en Haïti, Frederick Douglas concernant la location du Môle Saint-Nicolas, demeure une page de la diplomatie haïtienne écrite de main de maître.

Pourtant l'homme est « *immensément vaniteux ; il indisposait ses adversaires par l'étalage souvent intempestif de sa science qui était profonde et par la proclamation de ses vertus publiques et privées...* »⁷. Remarquable tribun, il attirait autour de lui la jeunesse et ceux qui souhaitaient voir le pays sortir enfin du marasme. C'est cette intelligence politique, faite de civisme exceptionnel et de probité administrative qui constitue ce qu'il convient d'appeler le firminisme, dont l'idéal vise à transformer entièrement le système de gouvernement conduit par un militarisme arriéré et arbitraire.

Pour apaiser les tensions, le président Sam démissionne (12 mai 1902) pour se « *conformer à la volonté de la Constitution* ». Dans la débâche les chambres législatives sont dissoutes et Boisrond-Canal, comme on s'y attendait, prend les commandes.

Sur ces entrefaites Anténor Firmin débarque au Cap-Haïtien (8 mai 1902) pour y enterrer sa fille Anna, décédée à Paris. Mécontent de la tournure des événements, l'amiral Hamilton Killick, commandant du navire de guerre la *Crête-à-Pierrot*, rejoint le légendaire personnage dont la voie vers la présidence semble être toute tracée. Les généraux Nord Alexis et Jean Jumeau, avec l'assentiment du Maître, « *négoient un emprunt de 50 000 Gourdes [contre des bons]* »⁸ pour face aux dépenses du moment.

Boisrond-Canal, prenant ombrage de la popularité de Firmin et du soutien militaire dont il bénéficie, dénonce (20 mai 1902) « *l'attitude des autorités ... du nord qui... ont cru devoir mettre une armée en marche...* »⁹. Il s'agit, à la vérité, de dissuader Firmin de rentrer à la capitale.

En dépit des tergiversations et des appréhensions, les comités du Nord, de l'Artibonite et du Nord-ouest arrivent à Port-au-Prince « *avec les sentiments les plus conciliants* » à bord de la *Crête-à-Pierrot* (23 mai 1902), ayant à leur tête, le héros de l'heure qui commet l'imprévoyance de n'avoir pas attendu Nord Alexis avant de débarquer. Il est acclamé continûment du quai à son lieu de résidence. « *Les plus impatientes, les partisans des coups de force, le blâmaient même de ne s'être pas rendu directement au Palais national, en attendant la*

⁶- Pascale Berloquin-Chassany, Haïti, une démocratie compromise 1809-1911, l'Harmattan, France 2004, p. 29

⁷- Berthomieux Danache, Choses vues, Récits et Souvenirs, 1902. Chéraquit, Imprimeur-Editeur, Port-au-Prince, 1939, p. 25

⁸- Pascale Berloquin-Chassany, op. cit. p. 57

⁹- Berthomieux Danache, p. 24

consécration des Chambres législatives »¹⁰.

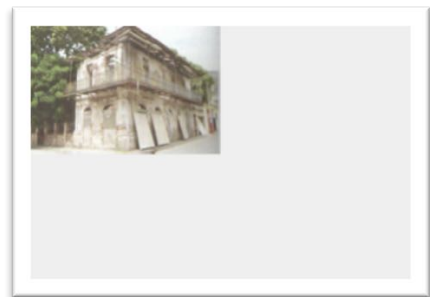


Firmin à la tête de l'armée révolutionnaire (collection Daniel Supplice)

Un gouvernement provisoire est alors constitué (26 mai 1902). Il est présidé par Boisrond-Canal et compte en son sein, le puissant et très craint Nord Alexis au rang de Chargé du département de la Guerre et de la Marine. Les élections pour la reconstitution des Chambres législatives sont annoncées dans le dessein de choisir un nouveau président. Une fois ces mesures adoptées, les délégués rejoignent leur patelin.

Nord Alexis reprend la route du Nord (13 juin 1902), « *hermétique aux injonctions du ... gouvernement provisoire* »¹¹ qui l'exhorte de rester à Port-au-Prince.

Quant à Firmin, il ne lui reste qu'à se porter candidat à la députation de l'arrondissement du



La résidence de Firmin (état actuel)

¹⁰ Berthomieux Danache, p. 24

¹¹.- Pascale Berloquin-Chassany, op. cit. p. 59

Cap-Haïtien où il y retourne. La journée électorale du 28 juin 1902 est troublée par les coups de feu tirés contre les votants. L'amiral Killick est obligé d'intervenir, menaçant de bombarder la ville, en raison des agissements des militaires, provoquant ainsi la rupture définitive des relations entre Nord Alexis et Anténor Firmin. Ce dernier abandonne enfin la partie, laissant sa demeure au pillage des troupes conduites par son nouvel ennemi.

II. LE CONSEIL EXECUTIF DES GONAÏVES

Anténor Firmin débarque aux Gonaïves le 3 juillet 1902 où il est immédiatement élu député. Le pays s'embrase de la fièvre firminisme. Les jeunes de tous les points du territoire le rejoignent, décidés à se battre contre la tyrannie, la corruption et le despotisme.

Face à la précarité des moyens dont il dispose pour soutenir sa lutte, Firmin emprunte 200 000 Gourdes à une maison anglaise afin de fonder le 4 août 1902¹², le Conseil Exécutif des Gonaïves, dirigé par un conseil d'Etat, composé de : Alfred Henriquez, Affaires Etrangères et Justice ; Hammerton Killick, Guerre et Marine ; Normil Chicoye, Intérieur et Police ; Darius Bourand, Finances et Commerce ; Destin Saint Louis, Travaux publics ; Dutréville Lamour, Agriculture et Instruction publique.



Hammerton Killick



Darius Bourand



Alfred Henriquez



Anténor Firmin



Destin Saint Louis



Normil Chicoye



Dutr ville Lamour

Les chances de ce gouvernement dissident de se transporter à la capitale sont

¹².- Pascale Berloquin-Chassany, op. cit. p. 57

minces car Firmin compte sur la scène politique des adversaires de taille. D'abord, les américains qui ont gardé un goût amer de leur déconvenue lors de l'affaire du Môle Saint-Nicolas en 1891. Puis les allemands - maîtres incontestés du commerce et des finances - en raison de son hostilité à leur endroit en 1897, au cours de l'affaire Lüders. Enfin, Boisrond-Canal, d'abord d'obédience libérale comme lui, qui avait changé de camp en intégrant le Parti national au profit de Lysius Salomon en 1879, s'opposant ainsi idéologiquement à lui. Boisrond-Canal est aussi celui qui, en 1865, commandait le peloton d'exécution ayant exécuté son beau-père, Sylvain Salnave. Au bout du compte, Nord Alexis qui s'achemine à grand pas vers la présidence.

III. L'AIDE DE JIMENEZ

Pour marquer sa souveraineté, le Conseil Exécutif des Gonaïves décide la mise en circulation de sa propre monnaie, sous le contrôle du conseil d'Etat.

En quoi consiste cette monnaie ?

L'ancien président de la Société Haïtienne d'Histoire, Roger Gaillard, dans son ouvrage paru en 1995 : *La guerre civile une option dramatique (15 juillet - 31 décembre 1902)* fait état d'un fait survenu au cours de cette période qui semble a priori banal, extrait du rapport du ministre des Etats-Unis en Haïti (William F. Powell), également accrédité à Santo Domingo. A la page 114 de son livre, il écrit : « Le 5 septembre [1902] le steamer *Paloma* mouille en effet dans le port [des Gonaïves]. L'ex-président [dominicain] Jimenez, à New York l'a fait copieusement charger : *deux millions de dollars de papier-monnaie, 8 000 cartouche, et une quantité d'armes à feu* » selon ce qui est rapporté par le journal de la révolution firministe, l'Indépendance, du 10 septembre 1902, annexé au rapport de Powell¹³.

Je dis banal, car pour le lecteur ordinaire, ce passage ne s'inscrit que dans la chronologie de la baraka dont bénéficie le gouvernement de Firmin en ce mois de septembre. Cependant le troisième œil du numismate averti et impénitent l'interpelle sur les *deux millions de dollars de papier-monnaie* dont le steamer *Paloma* arrive à débarquer aux Gonaïves, en dépit des efforts du gouvernement provisoire de Port-au-Prince de saisir le chargement.

L'état d'avancement des recherches permet d'établir de sérieuses pistes d'identification de certains billets haïtiens dont le P-135 et P-136 restés pendant longtemps couverts d'une voile de mystère.

Ces billets, désignés les *Obsidionaux des Gonaïves*, ont été imprimés par une firme privée, supposément la Hamilton Bank Note Engraving and Printing Company.

¹³.- Roger Gaillard, *La République Exterminatrice*, quatrième partie, *La guerre civile une option dramatique (15 juillet - 31 décembre 1902)*. Imprimerie Le Natal, Port-au-Prince 1995, p. 115

No. 105.- 1 Gourde (Pick 135)



No. 106.- 2 Gourdes (Pick 136)



Ce postulat s'inspire de l'impression à New York en 1905 de l'ouvrage de Antenor Firmin : M. Roosevelt, Président des Etats-Unis d'Amérique et la République d'Haïti, par Hamilton Bank Note Engraving and Printing Company. Il paraît quelque peu singulier que l'auteur dont les œuvres sont généralement publiées à Paris se soit adressé à une firme américaine après la débâcle de son gouvernement. (Soulignons toutefois qu'il s'est retrouvé en exil à Saint Thomas de 1902 à sa mort survenue en 1911. L'année précédant son décès il avait publié encore à Paris : Les lettres de Saint Thomas).

Plusieurs facteurs s'ajoutent à cette hypothèse.

Retenons d'abord que durant la détresse financière de la République dominicaine, le gouvernement ayant précédé celui de Jimenes, avait imprimé en 1897, cinq

millions de pesos sans garantie, appelés *papeletas de Lilis*, ruinant ainsi la plupart des hommes d'affaire dominicains et inspirant la conspiration qui aboutit à son assassinat, sous l'instigation des planteurs de tabac du Cibao dont Jimenez était un important producteur. De ce côté de l'île, les dominicains connaissaient ce genre d'émission aléatoire¹⁴.

Les presses ayant fourni ses services à Firmin ont été créées par Nicholas Frederick Seebeck d'origine allemande. Emigré très jeune aux États-Unis en 1866, il s'était installé à New York où il avait ouvert une imprimerie et une papeterie. Il était aussi très impliqué dans le commerce des timbres. En 1884, Seebeck vendit son entreprise et acheta la Hamilton Bank Note Engraving and Printing Co., spécialisée dans l'impression de papier de sécurité, y compris les billets de banque, les timbres-poste, les certificats d'actions et les obligations.

Seebeck avait un lien important avec l'Amérique centrale en ce que son beau-frère Ernest Schernikow était le consul de New York pour le Salvador et le Honduras. Il avait ainsi obtenu des contrats de fabrication de timbres à bon marché pour de nombreux pays de l'Amérique latine dont la République dominicaine vers 1889.

Ce qui laisse supposer que cette firme ait eu des relations avec des hommes d'affaires et les politiques dominicains qui lui ont sans doute mis en contact avec les Haïtiens.

Autant d'éléments qui suggèrent que ces billets, offerts par l'ancien président Jimenez, en provenance de New York aient été imprimés par la Hamilton Bank Note Engraving and Printing Company. Le fait qu'ils n'aient jamais été encore répertoriés s'explique sans doute qu'à l'époque ces coupures étaient considérées comme des billets clandestins. La qualité du papier indique sans contexte qu'ils n'ont pas été réalisés par une imprimerie spécialisée.

Ces billets, contrairement aux émissions régulières ne portent aucune date car ils ne furent pas autorisés par une instance législative.

Le journal ayant rapporté le fait parle de deux millions de dollars de papier-monnaie sans en préciser la nature. En aucun cas il ne pourrait s'agir de dollar américain. Car toujours selon Roger Gaillard, le budget annuel de la République (fait par le gouvernement de Port-au-Prince) était de trois millions six cent mille Gourdes (3 600 000). Au taux de change de l'époque, d'environ 135% (d'après F. Carl Braun), cette valeur ne devait pas dépasser en dollars américains un million cinq cent mille (1 500 000)¹⁵. Si le montant dont le *Paloma* était porteur se révélait être d'une nature autre que la monnaie nationale la valeur dépasserait de loin le budget d'un espace du territoire en rébellion voire celui de tout le pays. Il ne peut s'agir que de deux millions en monnaie locale.

¹⁴.- Une opération similaire avait été réalisée en 1888 par la République septentrionale (P-88 ; 89 ; 90 ; 91). Un Etat scissionniste auquel Firmin avait participé.

¹⁵.- Roger Gaillard, *ibidem*, p.121

Imprimés sur un papier ordinaire ces billets n'ont pas toujours résistés aux intempéries et aux difficiles conditions de conservation et ont sans doute disparus lors de la débandade qui a suivi le départ Firmin et de ses compagnons le 15 octobre 1902. Plusieurs variétés sont connues. Toutefois, les signatures figurant au bas de certains ne sont pas attestées puisque les auteurs ne sont pas identifiés.

No. 105 B.- 1 Gourde



No. 105 A.- 1 Gourde



No. 106 A.- 2 Gourdes



Durant son exil, Juan Isidoro Jimenez, banquier de son état qui entendait reprendre le pouvoir joue la carte de Firmin contre les militaires en finançant son gouvernement. Ainsi espérait-t-il, sans doute, un retour de l'ascenseur au moment opportun.

Ainsi s'achève une des guerres civiles les plus controversées de l'histoire d'Haïti.

Nord Alexis décide de marcher sur Port-au-Prince au grand dam des firministes. Son installation au palais national est ratifiée par les chambres le 21 décembre 1902.